

LE SYSTEME INSTITUTIONNEL DE L'UNION EUROPEENNE

- 5 -

Laureline Congnard

EFOP-3.4.3-16-2016-00014

**A SZEGEDI TUDOMÁNYEGYETEM OKTATÁSI ÉS
SZOLGÁLTATÁSI TELJESÍTMÉNYÉNEK INNOVATÍV
FEJLESZTÉSE A MUNKAERŐ-PIACI ÉS A NEMZETKÖZI
VERSENY KIHÍVÁSAIRA VALÓ FELKÉSZÜLÉS JEGYÉBEN**

SZÉCHENYI 



MAGYARORSZÁG
KORMÁNYA

Európai Unió
Európai Szociális
Alap



BEFEKTETÉS A JÖVŐBE

LECON 5: LE POUVOIR LEGISLATIF 2

2h00



Le Parlement européen

Rôle
législatif

<http://www.europarl.europa.eu/portal/fr>

Institution
directement élue
par les citoyens des
Etats membres de
l'UE

Siège à
Strasbourg,
Bruxelles et
Luxembourg

Députés
européens

Président:
Antonio
TAJANI

Calendrier annuel de travail en ligne

<http://www.europarl.europa.eu/belgium/fr/parlement-europ%C3%A9en/calendrier-annuel>



Virtual reality tour of the European Parliament

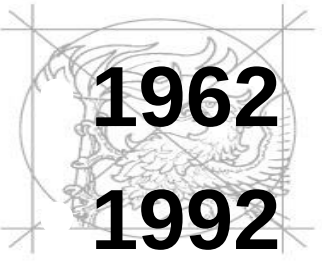
- <https://www.youtube.com/watch?v=r5utr5vaUzc>

750 députés européens+le Président



1951: Assemblée parlementaire, qui va devenir le PE

Progression avec chaque nouveau traité, le Parlement a acquis plus de pouvoirs démocratiques, de contrôle et législatifs.



A. Organisation du PE

1. Election au suffrage universel direct

Initialement l'Assemblée : composée de délégués envoyés par leur Etat/par les parlements nationaux selon une procédure fixée par eux.

Réticence de la France pour une élection au suff. univ. direct

Acte du 20 sept 1976: Election au suffr. univ direct

→ Acte portant élection des membres au Parlement européen au suffrage universel direct

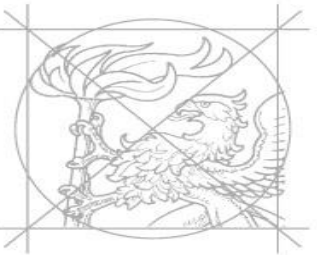
Première élection du PE en juin 1979

1984 : vote en faveur d'un scrutin uniforme, proportionnel et régional, pour les élections européennes

2. La procédure électorale unique

Décision n2002/772/CE du Conseil du 25 juin 2002 et du 23 septembre 2002

- Article 1er:
- 1. Dans chaque État membre, les membres du Parlement européen sont élus au scrutin, (...), de type proportionnel.
- (...)



Les règles communes aux Etats membres

• **Droit de vote et éligibilité des non-ressortissants**

Une directive européenne de 1993 ((93/109/CE) prévoit que "Tout citoyen de l'Union résidant dans un Etat membre dont il n'est pas ressortissant a le droit de vote et d'éligibilité aux élections du Parlement européen dans l'Etat membre où il réside".

• **Système électoral**

L'élection doit être de type proportionnel, la méthode pouvant être soit le scrutin de liste soit le système de vote unique transférable

• **Incompatibilités**

Le mandat de député européen est incompatible avec certaines professions et fonctions : membre du gouvernement d'un Etat membre, membre de la Commission, juge, avocat général,....

Pour plus d'informations sur
les systèmes électoraux et
modes de scrutin

→ Voir le site ***The electoral knowledge network
ACE***



3. Nombre de représentants et principe de répartition des sièges

- Changement avec le TFUE et la législature de 2014
→ 750 Députés + le Président
- → PE a connu des variations dû à l'adhésion de nouveaux EMs ou aux mesures adoptées par les traités entrant en vigueur
- Répartition nationale :
 - Le nombre de députés représentant chaque Etat membre varie en fonction du nombre d'habitants. = **critère démographique.**

Nombre total maximum de députés européens:

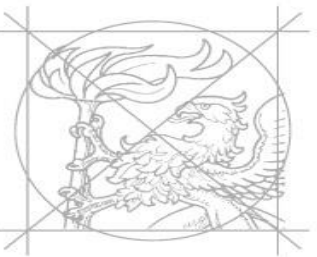
750 + le Président

Nombre maximum de députés par pays:

96

Nombre minimum de députés par pays:

6 sièges





Répartition actuelle par pays

Pays	Nombre de députés
Allemagne	95
France	74
Royaume-Uni, Italie	71
Espagne	54
Pologne	51
Roumanie	32
Pays-Bas	26
Belgique, Grèce, Hongrie, Portugal, République tchèque	21
Suède	20
Autriche	18
Bulgarie	17
Danemark, Finlande, Slovaquie	13
Lituanie, Irlande, Croatie	11
Lettonie	8
Slovénie	8
Chypre, Estonie, Luxembourg, Malte	6



Nouveau parlement européen

Représentation par groupes politiques

En nombre de députés



- GUE/GVN** — Extrême gauche et écologistes
Gauche unitaire européenne/Gauche verte nordique
- S&D** — Socialistes et sociaux-démocrates
Alliance Progressiste des Socialistes et Démocrates
- Verts/ALE** — Verts et partis régionalistes
Verts / Alliance libre européenne
- ADLE** — Libéraux
Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
- PPE** — Démocrates-chrétiens et droite
Groupe du Parti populaire européen
- ECR** — Conservateurs et eurosceptiques
Conservateurs et Réformistes européens
- ELD** — Souverainistes
Groupe Europe de la liberté et de la démocratie
- NI** — Dont extrême-droite
Non inscrits

Source : Parlement européen

AFP

4. Statuts des membres

→ indépendance des parlementaires

Décision du PE 2005/684/CE (28 sept 2005) portant adoption du statut des députés au Parlement européen

*** *Durée et nature du mandat: 5 ans et représentatif***

*** *Incompatibilités***

- - la qualité de membre du gouvernement d'un EM
- - la qualité de député d'un parlement national
- - le statut de membre d'une autre institution européenne.
- - Médiateur européen

Certains pays posent des règles d'incompatibilité supplémentaires pour un député européen.



B. Fonctionnement

1. Les organes de direction

- Direction assurée par
 - le Président élu par le PE (2ans ½)
 - les vices présidents (14)
 - le bureau
 - le collège des questeurs
 - la conférence des Présidents



Le Président

- Antonio TAJANI (Italien) PPE/Forza Italia – 17 janv. 2017
- PE placé sous l'autorité du Président
- Elu par l'Assemblée
- mandat de 2ans ½ renouvelable soit une demi-législature

Missions:

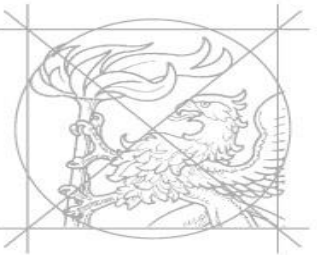
- **Rôle d'impulsion et de cohésion.**
- **dirige les travaux du Parlement et de ses organes**
- **représente le Parlement européen** à l'extérieur et dans ses relations avec les autres institutions de l'Union.
- **rend exécutoire le budget** de l'Union européenne une fois qu'il l'a signé.
- Dans le cadre de la procédure législative ordinaire, le **Président signe avec le Président du Conseil tous les actes législatifs.**
- Président prend la parole devant le Conseil européen avant chacune des réunions de celui-ci.

*** Le bureau**

- Organe de direction du PE
 - Président du PE
 - 14 Vice-Présidents
 - 5 questeurs

*** La conférence des Présidents**

- Organe politique du PE
- Réunit les Présidents de chaque groupe politique



2. Les formations / les commissions

[http://www.euro
parl.europa.eu/c
ommittees/fr/par
liamentary-
committees.html](http://www.euro
parl.europa.eu/c
ommittees/fr/par
liamentary-
committees.html)

a- les commissions législatives

3 commissions constituées par le PE (pouvoir d'auto organisation)

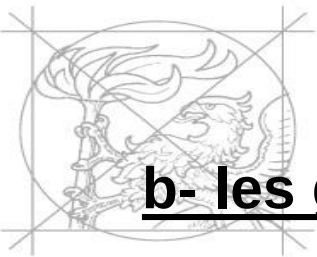
- **commissions permanentes** (20 composées de 24 à 76 députés)

→ Affaires étrangères (Droits de l'homme et Sécurité et défense) / - Développement / - Commerce international / - Budgets / - Contrôle budgétaire / - Affaires économiques et monétaires / - Emploi et affaires sociales / - Environnement, santé publique et sécurité alimentaire / - Industrie, recherche et énergie / - Marché intérieur et protection des consommateurs / - Transports et tourisme / - Développement régional / - Agriculture et développement rural / - Pêche / - Culture et éducation / - Affaires juridiques, Libertés civiles, justice et affaires intérieures / - Affaires constitutionnelles / - Droits de la femme et égalité des genres / - Pétitions.

- **commissions temporaire**

- **commissions d'enquête**

b- les groupes politiques



Législature européenne 2009-2014

		PPE Groupe du Parti Populaire Européen (Démocrates-Chrétiens)	274  35.77 %
		S&D Groupe de l'Alliance Progressiste des Socialistes et Démocrates au Parlement européen	196  25.59 %
		ADLE Alliance des démocrates et libéraux pour l'Europe	83  10.83 %
		Verts/ALE Les Verts/Alliance libre européenne	57  7.44 %
		ECR Conservateurs et Réformistes européens	57  7.44 %
		GUE/NGL Gauche unitaire européenne/Gauche verte nordique	35  4.57 %
		EFD Groupe Europe libertés démocratie	31  4.05 %
		NI Non-Inscrits – Membres apparentés à aucun groupe politique	33  4.31 %



Législature européenne 2014-2019

		PPE Groupe du Parti Populaire Européen (Démocrates-Chrétiens)	221  29.43 %
		S&D Groupe de l'Alliance Progressiste des Socialistes et Démocrates au Parlement européen	191  25.43 %
		ECR Conservateurs et Réformistes européens	70  9.32 %
		ADLE Alliance des démocrates et libéraux pour l'Europe	67  8.92 %
		GUE/NGL Gauche unitaire européenne/Gauche verte nordique	52  6.92 %
		Verts/ALE Les Verts/Alliance libre européenne	50  6.66 %
		EFD Groupe Europe libertés démocratie	48  6.39 %
		NI Non-Inscrits – Membres apparentés à aucun groupe politique	43  5.73 %
		Autres Nouveaux élus sans appartenance à un groupe politique du Parlement sortant	9  1.20 %



Critères pour la formation d'un groupe politique

25 députés au minimum

membres représentant au
moins un quart des États
membres

Appartenance à un seul
groupe politique



Députés par État-membre et groupe politique
8ème législature

- <http://www.europarl.europa.eu/meps/fr/crosstable.html>
- <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?language=fr&type=IM-PRESS&reference=20060215FCS05277#title2>
- Coosemans Thierry, « Les partis politiques transnationaux et les groupes politiques dans l'Union européenne », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, 15/2000 (n° 1680-1681), p. 1-71.
→ Article disponible sur [cairn.info](http:// Cairn.info)



Analyse des dernières élections en 2014

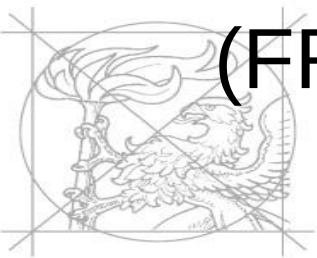
Progression du nationalisme

Abstention en hausse

Progression de la gauche radicale

Extrême droite

- Après les élections européennes de 2014, les membres de l'Alliance européenne pour la liberté n'arrivent pas à constituer un groupe
- **16 juin 2015** : création du groupe « Europe des nations et des libertés » annoncée par Marine Le Pen (FR) et Geert Wilders (PB)



Intergroupe

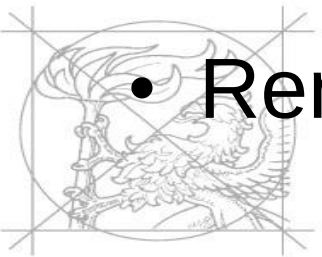
- „constitués par des députés appartenant à tout groupe politique et à toute commission parlementaire en vue de tenir des échanges de vue informels sur des thèmes particuliers et de promouvoir des contacts entre les députés et la société civile.”
- Exemples: Droits de l'enfant / Stratégie numérique / Handicap / LGBT

C. Les pouvoirs du Parlement

- Voir également:
<http://www.europarl.europa.eu/aboutparliament/fr/201>
 - Pouvoirs et procédures
 - Droits de l'homme et démocratie



- Dans les traités originaires : faible pouvoir attribué au PE
 - pouvoir consultatif
 - contrôle politique dans le cadre de la motion de censure
- pas d'influence sur le processus décisionnel
- Renforcement des pouvoirs avec le TFUE





a→ Participation au pouvoir législatif

* Procédure législative ordinaire

* initiative législative / droit d'initiative

* Consultation

b→ Participation au pouvoir budgétaire

c→ Participation à la conclusion des accords internationaux

d→ Participation au pouvoir politique

e→ un PE plus proche des citoyens

* Initiative citoyenne

* Concernant l'initiative législative / droit d'initiative :

Article 225 TFUE

- *Le Parlement européen peut, à la majorité des membres qui le composent, demander à la Commission de soumettre toute proposition appropriée sur les questions qui lui paraissent nécessiter l'élaboration d'un acte de l'Union pour la mise en œuvre des traités. Si la Commission ne soumet pas de proposition, elle en communique les raisons au Parlement européen.*

= droit d'initiative législative qui permet au PE de demander à la Commission de soumettre une proposition.

► pouvoir d'initiative indirect soumis à l'appréciation de la commission



* Consultation

- application de cette procédure à la fiscalité, à la concurrence, au rapprochement des législations qui ne sont pas liées au marché intérieur, et à certains aspects de la politique sociale.



b→ Participation au pouvoir budgétaire

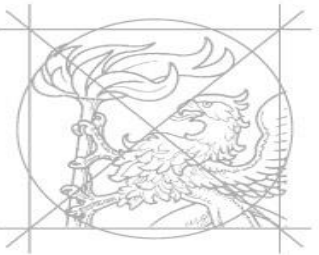
- A l'origine des traités : pouvoir consultatif du PE dans ce domaine.
- Avec le TFUE PE : devient une des branches de l'autorité budgétaire à côté du Conseil. (article 314 du TFUE).
- Il place en outre le Parlement sur le même plan que le Conseil lors de la procédure budgétaire annuelle
- Présence du PE dans le processus budgétaire dès le stade préparatoire :
 - détermine les orientations générales et la nature des dépenses.
 - arrête le budget et
 - en contrôle l'exécution (article 318 du TFUE).
 - Il donne décharge sur l'exécution du budget (article 319 du TFUE).
- Enfin, le Parlement doit approuver le cadre financier pluriannuel (article 312 du TFUE).

c→ Participation à la conclusion des accords internationaux

Droit d'approbation ou de rejet

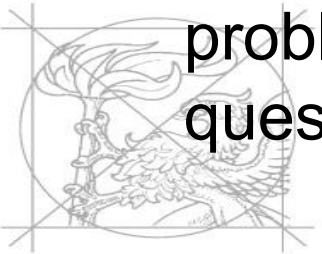
d→ Participation au pouvoir politique

- Exerce un contrôle politique sur les différentes institutions de l'Union
 - les débats parlementaires
 - les questions parlementaires permet d'obtenir une réponse spontanée de l'institution sollicitée.
- * Contrôle politique verticale envers la Commission
 - droit d'investiture
 - → consentement du PE dans la désignation du Président de la commission
 - → consentement du PE lors de l'investiture du collège des commissaires
 - motion de censure



e → un PE plus proche des citoyens

- **Objectif : combattre le déficit démocratique, l'euroscepticisme, et les difficultés de communication avec les citoyens.**
- **Impératif participatif**
- **Selon l'article 227 du TFUE**, La commission des pétitions du PE assure le lien entre les citoyens européens et les institutions de l'Union européenne. En vertu des traités, tous les citoyens européens ont le droit de s'adresser au Parlement européen concernant tous types de problèmes rencontrés dans leur vie quotidienne, dès lors que la question posée relève de la compétence de l'Union européenne.



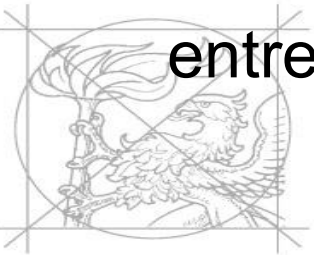
I. Droit de pétition

Un des droits fondamentaux du citoyen européen

Base juridique

Articles 20 et 227 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) et article 44 de la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne.

Article 227 du TFUE, La commission des pétitions du PE assure le lien entre les citoyens européens et les institutions de l'Union européenne.



Procédure

Comment? Où?

- Les pétitions doivent mentionner le nom, la nationalité et le domicile de chacun des pétitionnaires.
- Elle peut avoir la forme d'une requête, d'une plainte, individuelle, collective, ou en se joignant à une pétition existante.
- Elles doivent être rédigées dans une des langues officielles de l'Union européenne.
- Envoyée par:
 - voie électronique, par le biais du portail des pétitions
 - envoi par courrier

QUI? (*qui peut écrire?*)

Citoyen (*physique ou morale*) ou résident de l'Union Européenne

QUOI? Domaines de compétences de l'UE:

- les droits de citoyen européen énoncés dans les traités ;
- les questions environnementales ;
- la protection des consommateurs ;
- la libre circulation des personnes, des marchandises et des services, et le marché intérieur ;
- les questions liées à l'emploi et la politique sociale ;
- la reconnaissance des qualifications professionnelles ;
- d'autres problèmes relatifs à la mise en œuvre du droit communautaire.

Réunion de la commission tous les mois sauf en août (vacance parlementaire)

La pétition est clôturée
après recevabilité;
lorsque la commission ne peut donner suite;
après retrait de la pétition par le pétitionnaire

confidentialité lors de la transmission d'une pétition

Possibilité de s'adresser à SOLVIT
http://ec.europa.eu/solvit/index_fr.htm



2015		
Objet	Nombre de pétitions	%
Environnement	174	9,2
Justice	142	7,5
Marché intérieur	139	7,3
Droits fondamentaux	84	4,4
Transports	84	4,4
Santé	78	4,1
Emploi	74	3,9
Affaires sociales	60	3,2
Éducation et Culture	57	3,0
Propriété et restitution	32	1,7
Autres	974	51,3

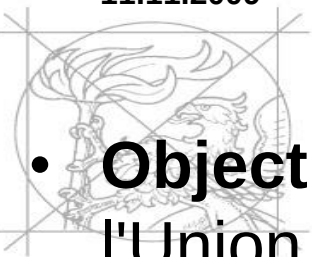
Exemples

- Pétition n° 0481/2017, présentée par T. K., de nationalité hongroise, sur les prêts en devise étrangère en Hongrie
- Le pétitionnaire fait part de son indignation face à la mauvaise administration présumée des prêts en franc suisse en Hongrie. Il accuse certains membres du secteur bancaire et de l'élite politique de spéculer contre la monnaie nationale et d'en tirer de grands bénéfices. Il souligne le cas particulier de M. László Póka, un militant dans les domaines des droits civiques et des prêts en franc suisse, qui aurait été persécuté et traité de façon arbitraire.



II. Initiative citoyenne (ICE)

- <http://ec.europa.eu/citizens-initiative/public/welcome?lg=fr>
- **Avancée démocratique** « *Elle confèrera une nouvelle dimension à la démocratie européenne, complètera l'ensemble des droits liés à la citoyenneté de l'Union et alimentera le débat public autour de la politique européenne, contribuant ainsi à créer un véritable espace public européen* ». Propos de la Commission au sujet de l'ICE, Livre vert sur une initiative citoyenne européenne, COM(2009) 622 final, du 11.11.2009
- **Objectif: faire participer les citoyens à l'élaboration des politiques de l'Union**



Base Juridique

- **Article 11, paragraphe 4, du traité sur l'Union européenne (traité UE)**

«[d]es citoyens de l'Union, au nombre d'un million au moins, ressortissants d'un nombre significatif d'États membres, peuvent prendre l'initiative d'inviter la Commission européenne, dans le cadre de ses attributions, à soumettre une proposition appropriée sur des questions pour lesquelles ces citoyens considèrent qu'un acte juridique de l'Union est nécessaire aux fins de l'application des traités».

- **Article 24, premier alinéa, TFUE**
- **Règlement (UE) no 211/2011**
- **Article 197 bis du règlement du PE**



Objectif: inviter la Commission à présenter des propositions législatives dans des domaines relevant de sa compétence.

Conditions :

minimum **un million** de citoyens
issus d'au moins **un quart** des EM

Les initiateurs d'une initiative citoyenne doivent **former un comité des citoyens** composé d'au moins **sept citoyens** de l'Union résidant dans **au moins sept États membres** différents.
Ils ont **un an** pour recueillir les déclarations de soutien nécessaires.

Initiatives réussies

Intitulé	<u>Date d'enregistrement</u>	Réponse de la Commission et suivi
<u>Interdire le glyphosate et protéger la population et l'environnement contre les pesticides toxiques</u>	25/01/2017	Réponse de la Commission avant le : 08/01/2018
<u>STOP VIVISECTION</u> Proposition d'un cadre législatif visant à l'abolition de l'expérimentation animale dans l'Union européenne.	22/06/2012	Le 3.6.2015, la Commission a adopté une communication dans laquelle elle présente les mesures qu'elle a l'intention de prendre en réponse à l'initiative « <u>Stop Vivisection</u> ». Le 18 avril 2017, le médiateur européen a rendu une <u>décision</u> concernant l'initiative «Stop Vivisection».



Un de nous

La dignité et l'intégrité de l'embryon humain doivent être respectées.

L'UE devrait interdire et mettre fin au financement des activités qui impliquent la destruction d'embryons humains, en particulier dans les domaines de la recherche, de l'aide au développement et de la santé publique.

11/05/2012

.....

ECI(2012)000005

Dans la communication adoptée le 28.5.2014, la Commission explique qu'elle a décidé de ne pas soumettre de proposition législative, étant donné que les États membres et le Parlement européen venaient seulement de débattre et décider de la politique de l'Union dans ce domaine. La Commission a conclu à l'adéquation du cadre de financement en vigueur, alors récemment examiné et adopté par les États membres de l'UE et par le Parlement européen



L'eau et l'assainissement sont un droit humain! L'eau est un bien public, pas une marchandise !

10/05/2012

Dans son programme de travail annuel pour 2017, la Commission a annoncé qu'elle va présenter:

- une proposition législative prévoyant des exigences minimales de qualité applicables à la réutilisation de l'eau à des fins d'irrigation et d'alimentation des nappes souterraines;

- une révision de la directive sur l'eau potable donnant suite à l'initiative «Right2Water», qui s'appuiera sur l'évaluation de la directive menée en 2016 et sur les résultats de la consultation publique sur la qualité de l'eau potable dans l'UE, réalisée en 2014.

- Une modification de la directive sur l'eau potable, visant à améliorer le contrôle de l'eau potable dans toute l'Europe, est entrée en vigueur le 28.10.2015 · La quatrième conférence européenne sur l'eau a eu lieu à Bruxelles les 23 et 24 mars 2015. Elle a porté principalement sur la mise en œuvre de la directive-cadre sur l'eau et de la directive sur les inondations, et notamment sur le rôle des politiques relatives à l'eau dans le contexte de la croissance économique.

- Le quatrième rapport sur la mise en œuvre de la directive-cadre sur l'eau et de la directive sur les inondations a été publié le 9.3.2015.

- La Commission préparera un réexamen de la directive-cadre sur l'eau, conformément aux dispositions de l'article 19, paragraphe 2, de la directive.

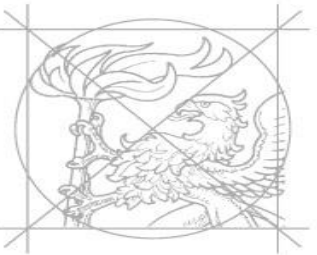
Volonté de réformer le système :

Une initiative citoyenne européenne plus accessible

- Proposition de REGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL relatif à l'initiative citoyenne européenne
- Bruxelles, le 13.9.2017 COM(2017) 482 final 2017/0220 (COD)



- « L'objectif de la présente proposition est d'améliorer le mode de fonctionnement de l'ICE en remédiant aux insuffisances constatées au cours des dernières années, les principaux objectifs stratégiques étant
i) de rendre l'ICE plus accessible, moins lourde et plus facile à utiliser pour les organisateurs d'une initiative et ceux qui la soutiennent;
et ii) de réaliser pleinement le potentiel de l'ICE en tant qu'outil permettant de renforcer le débat et la participation, y compris celle des jeunes, au niveau européen ainsi que de rapprocher l'UE de ses citoyens. »



A lire sur l'initiative citoyenne

- Dufrasne Marie, « L'initiative citoyenne européenne révèle l'impasse communicationnelle entre les citoyens et les institutions », *Hermès, La Revue*, 2017/1 (n° 77)
- E. van Rijckevorsel, „Initiative citoyenne et dérapages démocratiques” dans l'UE”, *Journal du droit européen*, 2016